

Distribution : limitée

UNESCO/BIE/C.55/Compte rendu et Décisions

Annexe IV

UNESCO/BIE/C.55/Inf.3

Genève, le 26 janvier 2007

Original : français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Cinquante-cinquième session

Centre de Conférence de Varembe,
9-11, rue de Varembe, Genève
22 – 23 janvier 2006

RAPPORT DU GROUPE ADMINISTRATIF

1. Le Groupe administratif s'est réuni les 22 et 23 janvier 2007. Les représentants suivants étaient présents :

Pays	Nom
Bulgarie	Mme Elena DAMYANOVA
Suisse	M. Bernard WICHT
Rép. de Corée	M. Suk-Ko CHUNG Mme Eun-ok CHOI
Bénin	S.E.M. Olabiyi YAI Fadilou MOUTAIROU

M. Jean-Jacques RANDRIAFAMANTANANTSOA, représentant de Madagascar et M. Joan-Manuel SANCHEZ, représentant le Mexique ont participé en tant qu'observateurs.

Le Bureau du Contrôleur de l'UNESCO était représenté par M. John **HAIGH**.

Le BIE était représenté par M. Pierre **LUISONI** en sa qualité de Directeur p.i. du BIE, M. Mohamed **BOUASSAMI**, administrateur du BIE et M. Christian **HARTMANN**, Assistant administratif.

2. Le Groupe a approuvé l'**ordre du jour** suivant :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du président du GA
4. Rapport du Directeur sur les activités menées en 2006 et sur les comptes provisoires
5. Projet de programme et budget 2007
6. Les timbres polonais du BIE
7. Perspectives pour la 48^e session de la CIE (réunion conjointe avec le GT/CIE)
8. Projet de programme et budget pour 2008-2009 (34C/5)
9. Questions diverses
10. Rapport du GA
11. Clôture des travaux

3. **S.E.M. Olabiyi YAI**, ambassadeur, représentant du BENIN, a été élu président du Groupe administratif.

Rapport du Directeur sur les activités menées en 2006 et sur la situation financière

4. Le Directeur p. intérim a présenté en détail les activités réalisées en 2006 et les résultats atteints.

5. Il a également fourni des réponses aux questions des membres du Groupe administratif, en particulier pour ce qui concerne la répartition géographique de la Communauté de pratique, les statistiques du site Web et les activités de formation au dialogue politique dans les pays africains anglophones. Il a ensuite présenté les données financières contenues dans le document UNESCO/BIE/C.55/Inf.2 ainsi que la résolution révisée portant ouverture de crédit pour 2006. Il a expliqué que, si les ressources extrabudgétaires effectivement reçues en 2006 étaient inférieures à celles escomptées au début de l'année, cela était dû au fait que les propositions de projets en Irak, et en Lituanie n'ont pas pu être concrétisées. Il a souligné aussi la poursuite des efforts de rationalisation de la gestion administrative et financière, ainsi que l'intégration pleinement réussie du BIE, en février

2006, dans le système comptable de l'UNESCO (FABS) et les perspectives prochaines de gestion des ressources humaines par l'intermédiaire de STEPS. Le Directeur enfin a rappelé les priorités qu'il s'était fixées au début de son mandat et les résultats atteints au moment de partir à la retraite.

6. M. John Haigh, représentant du Contrôleur financier de l'UNESCO, a confirmé que les comptes provisoires ont bien été vérifiés et qu'ils répondent aux règles et règlements financiers de l'UNESCO. Il a aussi souligné le fait que le BIE participe aux travaux du comité mis en place au Siège pour adapter la comptabilité de l'UNESCO aux normes IPSAS (communes à tout le système des Nations unies).

7. Au cours des débats, le Groupe administratif a unanimement félicité le Directeur p.i. pour l'exécution efficace du programme, qui, malgré le fait que 2006 a été une année encore difficile, a atteint un taux de 88.1 %. Le Groupe a également remercié le Directeur p.i. pour l'efficacité et la prudence de la gestion financière tout au long de l'année, étant donné qu'il a réussi à reconstituer les réserves tout en exécutant au mieux les activités approuvées par le Conseil pour 2006.

8. Le Groupe recommande ainsi au Conseil du BIE d'approuver le rapport du Directeur p.i. pour 2006 et exprime sa reconnaissance envers lui et envers tout le personnel du BIE, pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail. Le Groupe recommande aussi au Conseil d'approuver les comptes provisoires au 31 décembre, ainsi que la Résolution révisée portant ouverture de crédit pour 2006, présentée ci-après :

Résolution révisée portant ouverture de crédit 2006

Le Conseil du Bureau international d'éducation,

Ayant examiné le rapport du Directeur p.i. sur les activités du BIE en 2006 (Documents C.55/2 et C.55/Inf.2),

Ayant pris note des dépenses par ligne de crédit, en particulier celles qui concernent le programme, ainsi que de la disponibilité de ressources supplémentaires,

Décide que, pour l'exercice financier du 1 janvier au 31 décembre 2006, l'ouverture totale de crédit devra s'élever à 3 255 710 dollars à financer par des ressources estimées à 3 812 360 dollars selon la répartition suivante:

DEPENSES (ENGAGEMENTS)

	Montant en dollars E.-U.
ACTIVITÉS DU PROGRAMME	
Ligne 1: Renforcement des capacités pour le dév. curric.	883 734
Ligne 2: Banque de ressources/Obs. des tendances	548 730
Ligne 3: Dialogue politique	319 100
Ligne 4: Production et diffusion de l'information	136 794
Ligne 5: Activités opérationnelles	<u>430 179</u>
TOTAL ACTIVITÉS DU PROGRAMME	2 318 537
ORGANE DIRECTEUR, ADMIN. GÉN et DÉV. INSTIT	
Ligne 6 : Conseil du BIE	218 802
Ligne 7 : Administration générale	555 561
Ligne 8 : Développement institutionnel	<u>107 809</u>
TOTAL ORG. DIR., ADMIN. GEN et DEV INSTIT.	882 172
TOTAL DÉPENSES	3 200 709
Ajustement taux de change	55 001

GRAND TOTAL DEPENSES	3 255 710
RESSOURCES CRÉDITÉES SUR LE COMPTE SPÉCIAL DU BIE	
REVENUS	
Contribution financière de l'UNESCO	2 295 500
Contributions volontaires	1 358 747
Recettes pour services rendus	44 237
Revenus provenant des investissements	43 417
Ajustement taux de change	36 260
Autres	34 199
TOTAL DES REVENUS	3 812 360
AUTRES RESSOURCES	
Surplus/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses	556 650
Transfert de/ a réserves	0
Réserves début de période	<u>41 680</u>
TOTAL AUTRES RESSOURCES	598 330

Projet de programme d'activités et de budget pour 2007

9. Le Directeur p.i. a présenté le projet de programme d'activités pour 2007, en soulignant le fait que, d'une part, celui-ci s'inscrit dans un cadre déjà existant de la seconde année du 33 C/5 et de la dernière année de la Stratégie du BIE 2002 – 2007. D'autre part, pour donner suite aux Recommandations de l'évaluation externe du BIE par TECHNOLIS, un projet de nouvelle présentation des activités et programmes a été élaboré et est soumis au Conseil pour discussion. Il a également présenté le projet de budget pour l'année 2007, ainsi que les interrogations concernant l'avenir de la revue *Perspectives*, compte tenu du nombre très limité d'abonnés payants et des ressources financières de plus en plus limitées du BIE.

10. Au cours des débats, le Groupe a apprécié très positivement l'ensemble du projet de programme, en particulier la solidité de sa structure et sa cohérence, qui permet ainsi d'inscrire de nouvelles activités dans la logique d'un enrichissement et d'un approfondissement de ce qui a déjà été fait. Le groupe a rappelé l'intérêt de poursuivre des recherches dans le domaine de l'éducation bilingue et multiculturelle en Afrique, particulièrement sur les questions de la mise en œuvre de telles politiques, ce qui pourrait être envisagé par exemple dans le cadre des activités des communautés de pratique africaines en cours de création ou à l'occasion de la 48^e session de la CIE, ainsi que dans certaines publications en cours de préparation. Pour ce qui concerne l'avenir de la revue *Perspectives*, dont la publication est assurée jusqu'à la fin de l'année 2007, le Groupe a exprimé le souhait très ferme que tout soit entrepris pour qu'elle ne disparaisse pas car cela reviendrait à renoncer à une fonction importante du BIE. Il souhaite ainsi que la nouvelle Directrice du BIE fasse, au cours de l'année 2007, une évaluation complète de la situation et, surtout, des possibilités de solutions alternatives pour la publication (autres Instituts, sponsors, etc.). Pour ce qui concerne la mobilisation de ressources extrabudgétaires, le Groupe recommande au BIE d'être novateur et d'élargir au maximum la prospection, dans le souci, à la fois, de la complémentarité des ressources et de l'indépendance vis-à-vis de certains partenaires. Enfin, pour ce qui concerne la nouvelle présentation des programmes et activités, le Groupe la juge claire, équilibrée, bien structurée et mieux lisible et compréhensible que la précédente, en particulier si l'on se réfère à une partie de son public-cible (agences de coopération, Etats membres, institutions académiques, etc.). Cela constitue ainsi une très bonne grille d'analyse et un outil efficace pour bien suivre les travaux du BIE. Le Groupe suggère que ce tableau soit complété, durant l'année 2007, par un autre document qui pourrait présenter le BIE dans la perspective systémique de l'ensemble de la « constellation » des activités de l'UNESCO en matière d'éducation. Enfin, le Groupe a pris acte avec satisfaction et reconnaissance de l'annonce faite par le délégué de la

Suisse, de la poursuite du soutien financier des autorités du pays hôte au BIE pour les années 2008-2011, pour un montant au moins égal à la contribution versée jusqu'à maintenant. Ce soutien sera accompagné d'une contribution volontaire supplémentaire destinée à la 48^e session de la CIE.

11. En conclusion, le Groupe recommande au Conseil d'approuver le programme d'activités pour 2007 et sa nouvelle présentation, ainsi que le budget pour 2007 et la Résolution portant ouverture de crédit pour 2007, présentée ci-après :

Résolution portant ouverture de crédit N° 1/2007
Le Conseil du BIE,

Ayant examiné les propositions du Directeur du BIE pour les activités 2006 contenues dans le document UNESCO/IBE/C.55/3 et son Addendum,

Décide que,

a) Pour la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2007, un montant global de 3 623 570 dollars est affecté au but mentionné dans le tableau d'ouverture de crédit comme suit:

Lignes de crédit:	Dollars E.-U
DÉPENSES (ENGAGEMENTS) DÉBITÉES	
I. ACTIVITÉS DU PROGRAMME	
Ligne 1 : Renforcement des capacités et formation	1 145 492
Ligne 2 : Observatoire des tendances, recherche et études	419 705
Ligne 3 : Gestion des connaissances	380 641
Ligne 4 : 48 ^{ème} CIE	450 219
Ligne 5 : Education VIH/SIDA	78 299
TOTAL ACTIVITES DU PROGRAMME	2 474 356
II. ORGANE DIRECTEUR, ADMIN. GÉNÉRALE, DÉV. INSTITUTIONNEL.	
Ligne 6 : Conseil du BIE	236 711
Ligne 7 : Administration générale	536 844
Ligne 8 : Développement institutionnel	375 659
TOTAL ORG. DIR., ADMIN. GÉN., DEV. INSTITUTIONNEL	1 149 214
GRAND TOTAL DEPENSES POUR L'ANNÉE	3 623 570

b) La dotation totale, votée au paragraphe (a) ci-dessus, sera financée au moyen de fonds affectés au fonctionnement du Bureau, qui sont ou seront versés au Compte Spécial créé par le Directeur général de l'UNESCO conformément aux dispositions correspondantes du Règlement financier de l'Organisation et à l'article 3 du Règlement financier applicable au Compte Spécial du Bureau international d'éducation qui a été créé le 1^{er} janvier 1994, comme suit:

RESSOURCES VERSÉES AU COMPTE SPÉCIAL DU BIE	Dollars E.-U.
RECETTES	
Contribution financière de l'UNESCO	2 295 500
Contributions volontaires	1 028 697
Recettes pour services rendus	
Revenus provenant des investissements	
Ajustement taux de change	
Autres	150 000

TOTAL DES RECETTES	3 474 197
Surplus/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses	-149 373
Transfert de/ a réserves	0
Réserves début de période	598 330
RESERVES FIN DE PERIODE	448 957

c) Le Directeur est autorisé à accepter et à ajouter à la dotation approuvée au paragraphe (a) ci-dessus les contributions volontaires, les contrats, les honoraires, les subventions, les dotations, les dons, les legs et les recettes diverses, en tenant compte des dispositions de l'Article 3.1 b du Règlement financier du Compte Spécial du Bureau International d'Education (BIE). Le Directeur fournira par écrit, au Conseil, lors de la session qui suit une telle action les informations sur les montants acceptés.

d) Le Directeur est autorisé à engager des dépenses pendant la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2006 à concurrence du montant voté au paragraphe (a) ci-dessus.

e) Le Directeur est autorisé à effectuer des virements de crédits entre lignes budgétaires, dans la limite de 20 % du montant total affecté à la ligne de dotation à partir de laquelle les crédits sont transférés.

f) Le Directeur est autorisé à opérer des virements de crédits entre lignes de dotation au-delà du pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus après approbation préalable du Conseil ou de son Bureau.

g) En cas de circonstances urgentes et spéciales, lorsqu'une action impérative s'impose, le Directeur peut effectuer des virements de crédits, entre lignes budgétaires dépassant le pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus, mais pour un montant ne dépassant pas 50 000 dollars, et informer par écrit les membres du Conseil des détails de ces transferts et des raisons qui y ont présidé lors de la session qui suit une telle initiative.

h) Le Directeur est autorisé à recevoir des fonds ou une aide en nature des gouvernements, des organisations internationales, régionales ou nationales, des institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres instances ainsi qu'à titre personnel, pour la mise en oeuvre des programmes, des projets et autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités du BIE et de l'UNESCO. Il est, en outre autorisé à engager des dépenses pour de telles activités, conformément au Règlement financier du Compte Spécial du BIE et/ou du Règlement financier de l'UNESCO et des accords passés avec les donateurs.

i) Le directeur établira et gèrera les réserves en conformité avec l'article 7, paragraphe 7.1 du règlement financier applicable au compte spécial du Bureau international d'éducation. Les fonds crédités sur ces réserves peuvent provenir de différentes sources et pourront atteindre de 5 à 10 % du budget annuel. Le Directeur du BIE peut utiliser ces fonds en fonction des besoins du programme et faire un rapport au Conseil à la session qui suit immédiatement leur utilisation. La création de telles réserves ne doit pas avoir un impact négatif sur l'exécution des activités adoptées par le Conseil.

j) En conformité avec le règlement financier du compte spécial du BIE, Article 6, paragraphes 6.1 et 6.2, le Directeur fera des placements en accord avec la réglementation en vigueur dans l'Organisation des fonds non utilisés pour l'exécution du programme.

Perspectives pour la 48^e session de la CIE

12. Compte tenu du fait que le Groupe de travail du Conseil chargé de la préparation de la 48^e session de la CIE (GT/CIE) se réunissait en parallèle, il a été décidé de tenir avec lui une séance conjointe (qui a eu lieu mardi matin 23 janvier) pour discuter de la question du financement de la Conférence. Les

conclusions et recommandations conjointes adressées au Conseil sur ce point font partie du Rapport du GT/CIE, qui sera discuté au point 7 de l'Ordre du jour, le jeudi 25 janvier après-midi.

7. Timbres polonais

Remarque liminaire :

Le cabinet philatélique contacté par le BIE a expressément demandé, pour des raisons commerciales légitimes, que la plus stricte confidentialité soit respectée concernant les conditions de la vente. Comme le Rapport du Groupe administratif sera accessible sur l'Internet, les éléments correspondants ont ainsi été retirés du document. Le dossier complet est conservé dans les archives du BIE.

13. Le Directeur p.i. a présenté l'état de situation concernant les timbres polonais dont le BIE est propriétaire depuis 1946. A cette date, en effet, le gouvernement de la Pologne avait décidé, à l'instar d'autres Etats, d'émettre des « timbres du BIE » (3 séries et blocs de 3 timbres), avec une surtaxe destinée à financer les activités du BIE. Or, pour des raisons inconnues, le BIE n'a jamais mis en vente ces timbres et en a simplement conservé le stock, tout d'abord dans ses propres locaux et, depuis 1984, dans des coffres de l'Union de Banques Suisses à Genève (coût de l'entreposage : 2'500 CHF/année). En 1996, le Directeur du BIE avait cherché le moyen de réaliser la vente de ces timbres mais, pour diverses raisons, l'opération n'avait pas pu aboutir. Lors de l'audit du BIE conduit par IOS en 2002, les auditeurs ont recommandé au BIE de régler définitivement cette question et conseillé, en particulier, de contracter un professionnel pour estimer la valeur des timbres et envisager de les vendre pour financer des activités prioritaires du BIE. Les auditeurs recommandaient également, si la vente n'avait pas lieu, d'inclure ces timbres dans l'inventaire des biens du BIE.

14. Au cours des derniers mois, après avoir pris conseil auprès de philatélistes bien informés, il est apparu que la seule solution possible et réaliste était de confier à un cabinet philatélique international de renom le mandat d'explorer le marché potentiel et de tenter d'obtenir les meilleures offres.

15. Dans le rapport d'étude remis récemment au BIE, ces spécialistes arrivent à la conclusion qu'il s'agit d'une vente très difficile, d'une part à cause de l'intérêt limité rencontré par les timbres polonais auprès des philatélistes et, d'autre part, à cause du stock en possession du BIE.

16. Quatre négociants majeurs au niveau international ont été contactés et la meilleure offre a été retenue.

17. Après avoir examiné en détail les alternatives éventuelles et les risques réels de tergiverser plus longtemps, le Groupe administratif est arrivé à la conclusion qu'il est souhaitable de procéder rapidement à cette vente. Il propose ainsi au Conseil d'autoriser le Directeur du BIE à poursuivre les démarches dans ce sens. Le Conseil pourrait également envisager de suggérer aux Etats membres, par exemple lors de la CIE, d'émettre aussi, à l'instar de la Pologne des « timbres du BIE », afin de le faire mieux connaître et de mobiliser également des ressources supplémentaires pour ses activités.

Projet de programme et budget pour 2008 – 2009 (34 C/5)

18. Le Directeur p.i. a présenté l'avant-projet de Résolution concernant le BIE, à soumettre à la 34e Conférence générale. Ce document a déjà dû être envoyé en décembre au Secteur ED, sous réserve évidemment des modifications que le Conseil du BIE souhaitera éventuellement y apporter. Le Directeur p.i. a également présenté sous forme de tableaux comparatifs, les perspectives concernant la contribution du budget ordinaire de l'UNESCO au BIE. Il ressort de ces tableaux que, pour trois des quatre scénarios envisagés, les conséquences sont extrêmement graves pour le fonctionnement institutionnel du BIE et même sa survie.

19. Au cours du débat, les membres du Groupe administratif ont exprimé leur surprise et leur difficulté à comprendre les raisons qui ont amené le Secteur ED à retenir de tels chiffres. Il s'avère en effet, illogique que le BIE (et les autres instituts) soient fortement pénalisés alors qu'ils constituent des entités très importantes pour la mise en oeuvre de la politique de décentralisation qui sous-tend toute la réforme du Secteur ED. En conclusion, le Groupe administratif recommande au Conseil qu'un appel très clair soit lancé à l'ADG/ED pour que le BIE ne soit pas asphyxié par les mesures prévues et que le principe d'égalité soit respecté dans l'attribution des ressources correspondant aux divers scénarios. Le Groupe administratif recommande également que, le cas échéant, les membres du Conseil interviennent dans le même sens au sein des autres instances de l'UNESCO (CEX et, si nécessaire, Conférence générale).

Questions diverses

20. Néant

Clôture des travaux

21. Le Directeur p.i. et le représentant de la Suisse ont chaleureusement remercié le Président d'avoir accepté cette charge et de l'avoir exercée avec un grand professionnalisme. Le Président a clos les travaux du groupe à 13 h 00, en remerciant tous ses membres pour leur excellent travail.